

CGV Exploitation de Hotspot pour les propriétaires de sites

Préambule

Ces CGV s'appliquent aux propriétaires de sites qui n'ont pas conclu de contrat dit de mise à disposition. Si un contrat de mise à disposition a été conclu pour l'exploitation du hotspot avec au moins une connexion Internet fournie par HOTSPLOTS, les CGV du contrat de mise à disposition s'appliquent à la place.

1 Objet du contrat - Mise à disposition du système AAA et d'une infrastructure VPN

1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente règlent les détails de la mise à disposition d'un accès au système d'authentification, d'autorisation et de facturation (système AAA) de hotspots GmbH (ci-après : HOTSPLOTS) et d'un accès à l'infrastructure VPN de HOTSPLOTS. Le système AAA surveille et gère côté serveur le trafic de données et l'utilisation d'un hotspot connecté en option à l'infrastructure VPN de HOTSPLOTS.

1.2 Le partenaire contractuel de HOTSPLOTS est le client (ci-après : propriétaire du site). Le propriétaire du site a l'intention d'offrir au moins un accès Internet sécurisé (ci-après : Hotspot) sur son site. Le site peut également être un véhicule, notamment un bus ou un train. À cette fin, un routeur hotspot est connecté à Internet. HOTSPLOTS recommande d'activer le routage VPN de sorte que le trafic de données soit acheminé via l'infrastructure VPN de HOTSPLOTS. Le propriétaire du site peut également mettre les hotspots à la disposition de tiers (ci-après : utilisateurs) à titre gratuit ou onéreux.

1.3 Les utilisateurs peuvent obtenir l'autorisation d'utiliser les hotspots auprès de HOTSPLOTS ou du propriétaire du site.

1.4 Chaque propriétaire de site peut également utiliser ses données d'accès à l'espace client pour l'utilisation de hotspots. Dans ce cas, les CGV d'utilisation de hotspot pour les utilisateurs enregistrés s'appliquent également à lui. Il peut ainsi utiliser ses propres hotspots gratuitement et les hotspots de tiers aux conditions sélectionnées par le propriétaire du site concerné pour les utilisateurs enregistrés chez HOTSPLOTS. Sur demande, cela peut être bloqué par HOTSPLOTS dans les paramètres du compte client.

2 Prestations de HOTSPLOTS

2.1 HOTSPLOTS mettra à la disposition du propriétaire du site une infrastructure VPN basée sur serveur pour l'exploitation d'un accès Internet sécurisé et un système AAA pour le contrôle et la gestion du trafic de données et de l'utilisation. Le propriétaire du site ne peut utiliser le système AAA et l'infrastructure VPN que s'il utilise le firmware ou le logiciel de HOTSPLOTS ainsi que du matériel compatible.

2.2 Le matériel compatible peut être acheté auprès de HOTSPLOTS ou de partenaires de HOTSPLOTS. Alternativement, HOTSPLOTS fournit un firmware adapté pour certains matériels.

2.3 L'ensemble du trafic de données à partir du routeur du propriétaire du site peut être acheminé par routage VPN via les serveurs de HOTSPLOTS et l'adresse IP de la connexion du site du propriétaire peut être remplacée par une adresse IP de HOTSPLOTS.

2.4 La vitesse de transmission pendant l'utilisation dépend, entre autres, de la connexion Internet du site, de la vitesse de transmission des serveurs de livraison du fournisseur de contenu respectif et du nombre d'utilisateurs sur le hotspot concerné.

2.5 HOTSPLOTS affichera les hotspots avec des informations sur le propriétaire du site, l'emplacement et les tarifs en ligne des hotspots sur les pages Internet publiques de HOTSPLOTS dans une vue cartographique avec un contenu consultable. Si le propriétaire du site ne le souhaite pas, il peut s'y opposer à tout moment auprès de HOTSPLOTS. Les entrées relatives aux hotspots concernés seront alors bloquées pour cet affichage. Les hotspots classés comme hotspots mobiles de véhicules (par ex. dans un bus ou un train) sont automatiquement masqués de l'affichage par HOTSPLOTS. De plus, HOTSPLOTS a le droit de masquer les hotspots inactifs.

2.6 HOTSPLOTS a le droit mais non l'obligation d'effectuer la télémaintenance du routeur hotspot ou de l'apppliance HOTSPLOTS, le cas échéant des appareils de prêt de HOTSPLOTS et des points d'accès et répéteurs éventuellement mis à disposition par le propriétaire du site.

2.7 L'étendue concrète de la prestation due par HOTSPLOTS résulte de la description des prestations ainsi que des accords des parties contractantes s'y référant.

3 Marketing

3.1 Le partenaire du site accorde à HOTSPLOTS le droit de mettre les données de hotspot spécifiques au site à la disposition de partenaires externes pour l'acquisition de campagnes marketing ainsi que d'intégrer des éléments spécifiques à la campagne dans la page de destination, la page de connexion ou dans le cadre d'une redirection après une connexion réussie. Dans l'espace client, le propriétaire du site a la possibilité de s'y opposer.

4 Conclusion du contrat

4.1 Sous réserve d'une conclusion expresse du contrat, le contrat est conclu au plus tard lors de la fourniture de la prestation par HOTSPLOTS. HOTSPLOTS a le droit de refuser des offres de contrat sans indication de motifs.

4.2 Seules les personnes majeures ou les personnes morales sont acceptées comme propriétaires de site.

5 Obligations de HOTSPLOTS

5.1 HOTSPLOTS s'engage à fournir un accès fonctionnel à l'infrastructure VPN et au système AAA à partir du moment de la conclusion du contrat.

5.2 HOTSPLOTS garantit une disponibilité moyenne du système AAA et de l'infrastructure VPN de 99,5 % en moyenne annuelle. Sont exclues les périodes causées par une perturbation de l'accès Internet sur le site du propriétaire du site. Sont également exclues les périodes pendant lesquelles le hotspot n'est pas accessible en raison de problèmes techniques ou autres qui échappent au contrôle de HOTSPLOTS (par ex. force majeure, faute de tiers). HOTSPLOTS peut restreindre ou suspendre tout ou partie de l'accès à son infrastructure VPN si la sécurité de l'exploitation du réseau, le maintien de l'intégrité du réseau, en particulier la prévention de perturbations graves du réseau, des logiciels ou des données stockées l'exigent.

5.3 HOTSPLOTS fournit des firmwares adaptés pour divers modèles de routeurs, points d'accès et répéteurs. Les mises à jour sont fournies gratuitement par HOTSPLOTS dans la mesure où HOTSPLOTS les développe. Le propriétaire du site n'a aucun droit à des mises à jour régulières.

5.4 Le propriétaire du site a accès à l'espace client sur le site Internet de HOTSPLOTS. Un compte client y est à sa disposition. Les fonctions de l'espace client sont soumises à des modifications en raison de l'évolution de l'espace client. Le propriétaire du site n'a aucun droit à l'utilisation de certaines fonctions ou à une disponibilité spécifique de l'espace client.

5.5 Le cas échéant, il existe d'autres obligations légales en plus des obligations du propriétaire du site mentionnées dans ces CGV. HOTSPLOTS n'est pas tenue de signaler au propriétaire du site des obligations légales concrètes, même si ces CGV pour l'exploitation de hotspots, le site Web ou les envois de courriels contiennent des références individuelles à des obligations légales.

6 Obligations du propriétaire du site

6.1 Le propriétaire du site doit utiliser exclusivement du matériel compatible.

6.2 La délivrance de tickets de localisation (Location-Tickets) aux utilisateurs finaux ne peut se faire qu'aux conditions indiquées lors de la création. Les règles de commission et de facturation du point 8 sont déterminantes.

6.3 Le propriétaire du site ne doit pas manipuler le système AAA et la solution de facturation de HOTSPLOTS qui y est contenue, en particulier, il est interdit de modifier les données d'utilisation pour le calcul des frais et des participations au chiffre d'affaires.

6.4 Le propriétaire du site assure que les informations qu'il a fournies concernant sa personne et d'autres circonstances pertinentes pour le contrat dans le cadre de l'offre ou de la conclusion du contrat sont complètes et conformes à la vérité.

6.5 Le propriétaire du site s'engage à informer HOTSPLOTS sans délai de toute modification de ses données clients qu'il a communiquées à HOTSPLOTS (par ex. nom, adresse, adresse e-mail, emplacements de ses propres hotspots, nombre de points d'accès connectés).

6.6 Le propriétaire du site est tenu de s'assurer qu'il peut recevoir des e-mails à l'adresse e-mail communiquée à HOTSPLOTS. Pour ce faire, il doit, le cas échéant, vérifier régulièrement si sa boîte de réception e-mail dispose d'un espace libre suffisant.

6.7 Le propriétaire du site est tenu de respecter le secret des télécommunications. Il lui est interdit de prendre connaissance pour lui-même ou pour d'autres du contenu ou des circonstances détaillées des télécommunications au-delà de ce qui est nécessaire pour la fourniture commerciale des services de télécommunications, y compris la protection de ses systèmes techniques. Le propriétaire du site ne doit en aucun cas prendre connaissance du contenu des données transmises.

6.8 Si le propriétaire du site effectue ou fait effectuer des ajustements sur la page de connexion d'un hotspot, il s'engage à ne violer aucun droit de protection de tiers (par ex. droits d'auteur, droits de marque, droits de brevet et droits de base de données) et à ne diffuser aucun contenu de nature diffamatoire, injurieuse, immorale, séditeuse ou autrement illégale. En cas de violation des dispositions précédentes, HOTSPLOTS est en droit de supprimer les données qui violent les dispositions précédentes ou de prendre d'autres mesures pour empêcher les violations de la loi.

6.9 Le propriétaire du site doit garantir lors de toute modification de la page de connexion que l'inclusion des conditions d'utilisation de HOTSPLOTS dans les relations contractuelles qui en découlent ne soit pas compromise. Le propriétaire du site n'est pas responsable du trafic de données des utilisateurs, même en cas de modification de la page de connexion.

6.10 Le propriétaire du site s'engage à n'utiliser l'infrastructure VPN de HOTSPLOTS et les services de HOTSPLOTS fournis à l'aide de l'infrastructure VPN qu'en conformité avec les lois applicables ainsi que les normes Internet reconnues.

6.11 Les données d'accès au compte HOTSPLOTS, y compris le mot de passe, doivent être gardées secrètes et ne doivent pas être rendues accessibles à des tiers non autorisés. Il est de la responsabilité du propriétaire du site de s'assurer que l'accès à son compte HOTSPLOTS et aux fonctions qui y sont disponibles se fait exclusivement par lui-même. Si le propriétaire du site a perdu son mot de passe ou s'il constate ou soupçonne que ses données d'accès sont utilisées par un tiers, il doit en informer HOTSPLOTS immédiatement et – si possible – changer son mot de passe immédiatement ; si cela n'est pas possible, il doit en informer HOTSPLOTS immédiatement.

7 Responsabilité de HOTSPLOTS

7.1 Si le propriétaire du site décide d'exploiter son propre matériel avec un firmware adapté par HOTSPLOTS, HOTSPLOTS n'assume aucune responsabilité pour un fonctionnement sans problème. HOTSPLOTS recommande d'acheter des routeurs, répéteurs et points d'accès préconfigurés directement auprès de HOTSPLOTS ou d'un partenaire d'installation qualifié de HOTSPLOTS.

7.2 En cas de violation de ses obligations contractuelles par HOTSPLOTS par simple négligence, la responsabilité est limitée aux dommages typiques du contrat et prévisibles, au maximum à 10 000 000 EUR pour les dommages matériels ou à 500 000 EUR pour les dommages pécuniaires.

7.3 Le propriétaire du site est lui-même responsable de la sauvegarde régulière de ses données. Si des dommages pour l'utilisateur résultent de la perte de données, HOTSPLOTS n'en est responsable, même en présence d'un événement engageant la responsabilité, que dans la mesure où les dommages n'auraient pas pu être évités par une sauvegarde régulière de toutes les données pertinentes par le propriétaire du site. HOTSPLOTS est indéfiniment responsable des dommages résultant d'une atteinte à la vie, au corps ou à la santé reposant sur un manquement intentionnel ou du moins négligent de HOTSPLOTS ou de ses préposés ou agents d'exécution.

7.4 La responsabilité de HOTSPLOTS selon la loi sur la responsabilité du fait des produits de l'UE n'est pas affectée.

8 Règles de facturation, participation au chiffre d'affaires

8.1 La liste des prix HOTSPLOTS Biz est déterminante pour l'exploitation d'un hotspot. La participation au chiffre d'affaires du propriétaire du site dépend du tarif choisi par ce dernier. Sauf indication contraire, tous les prix s'entendent nets, hors TVA légale.

8.2 Le propriétaire du site doit choisir un tarif proposé par HOTSPLOTS pour chaque hotspot. La souveraineté tarifaire appartient au propriétaire du site. Le propriétaire du site ne doit pas proposer de tarifs dérogatoires par rapport à ceux proposés par HOTSPLOTS. Cela s'applique également aux tickets de localisation (Location-Tickets).

8.3 HOTSPLOTS est en droit de réorganiser la structure tarifaire. Si cela devait entraîner une modification du tarif choisi par le propriétaire du site, la participation au chiffre d'affaires du propriétaire du site n'en serait pas affectée. En cas d'augmentation des prix, le propriétaire du site dispose d'un droit de résiliation exceptionnel.

8.4 Le versement de la participation au chiffre d'affaires s'effectue par virement bancaire sur un compte courant. Le montant minimum de versement est de 10 EUR, hors TVA, pour les paiements SEPA. Les participations au chiffre d'affaires dépendent du tarif choisi et du chiffre d'affaires. Le versement est effectué à la demande du propriétaire du site.

8.5 Le propriétaire du site a la possibilité d'activer ses hotspots pour lui-même et / ou pour certains utilisateurs en vue d'une utilisation gratuite. Pour l'utilisation gratuite de tels accès activés, HOTSPLOTS ne verse aucune participation au chiffre d'affaires au propriétaire du site. Si l'utilisation de ces accès devait prédominer, HOTSPLOTS a le droit de restreindre la fonctionnalité du hotspot ou de bloquer la possibilité d'utiliser l'infrastructure VPN et le système AAA.

8.6 Le propriétaire du site a la possibilité de mettre certains services, par ex. l'accès à certains sites Web, à la disposition des utilisateurs, même sans autorisation. HOTSPLOTS ne génère aucun revenu pour le transfert de données qui y est lié et, par conséquent, ne verse aucune participation au chiffre d'affaires.

8.7 Le propriétaire du site ne dispose d'un droit de compensation à l'égard de HOTSPLOTS que si la contre-créeance a été constatée par une décision ayant force de chose jugée ou est reconnue par HOTSPLOTS.

8.8 En cas d'utilisation de l'option FlexiFlat ou Location-Flat, le propriétaire du site a droit à la participation au chiffre d'affaires jusqu'à ce que le plafond de coûts soit atteint. Si un utilisateur utilise l'option FlexiFlat sur plusieurs hotspots, cette participation au chiffre d'affaires est répartie entre les propriétaires de sites participants en fonction de leur part respective dans le chiffre d'affaires qui aurait été réalisé sans FlexiFlat.

8.9 Les factures sont mises à disposition dans l'espace client le 1er de chaque mois. Le propriétaire du site doit formuler par écrit toute objection quant au montant de la participation au chiffre d'affaires dans les huit semaines suivant sa mise à disposition.

8.10 HOTSPLOTS n'est pas tenu de verser des participations au chiffre d'affaires générées par l'utilisation non autorisée d'un hotspot par des tiers, par ex. avec des dépôts de crédit annulés par carte de crédit, PayPal ou prélèvement automatique. La preuve du contraire est réservée au propriétaire du site.

8.11 Il est interdit au propriétaire du site de prélever de son propre chef des suppléments sur les tickets de localisation (Location-Tickets) émis, notamment par des ajouts manuscrits sur les tickets ou par d'autres accords avec l'utilisateur. Le manque à gagner ou les autres dommages subis par HOTSPLOTS du fait de telles pratiques doivent être indemnisés par le propriétaire du site. Dans ce cas, HOTSPLOTS dispose d'un droit de résiliation pour motif grave avec effet immédiat.

8.12 Pour les prélèvements automatiques qui sont rejetés pour des raisons imputables au propriétaire du site, le propriétaire du site doit rembourser à HOTSPLOTS les frais encourus.

8.13 HOTSPLOTS est en droit d'exiger un paiement par virement bancaire au lieu de la procédure de prélèvement convenue avec le propriétaire du site si le client est responsable de rejets de prélèvement et que les frais ainsi occasionnés n'ont pas encore été remboursés.

8.14 Le propriétaire du site accepte que la facturation soit principalement disponible sous forme de facture en ligne dans l'espace client. Si le propriétaire du site demande l'envoi de la facture par voie postale, HOTSPLOTS est en droit de facturer un forfait de 1,50 EUR, hors TVA, pour ce service.

9 Droits de protection de tiers et garantie

9.1 HOTSPLOTS garantit que le logiciel utilisé pour l'exploitation du hotspot ne viole pas les droits de tiers.

10 Protection et sécurité des données

10.1 Les parties respectent les dispositions légales pertinentes en matière de protection des données.

10.2 Les données de trafic sont collectées, traitées et stockées par HOTSPLOTS conformément aux dispositions légales à des fins de facturation et d'élimination des abus et des pannes. En outre, HOTSPLOTS se réserve le droit d'évaluer les données de trafic à des fins statistiques, dans la mesure où la loi le permet.

10.3 Les parties doivent sécuriser les équipements réseau se trouvant dans leur zone de contrôle par des mesures techniques et organisationnelles appropriées et adéquates au sens de la législation sur la protection des données. En particulier, les parties doivent protéger les systèmes informatiques sous leur contrôle contre la prise de connaissance non autorisée, le stockage, la modification des données personnelles des utilisateurs, ainsi que contre d'autres accès ou attaques non autorisés par des employés du propriétaire du site, par des utilisateurs ou par des tiers.

11 Modifications

11.1 HOTSPLOTS est en droit de proposer au propriétaire du site une modification de ces conditions générales sous forme de texte au plus tard 2 mois avant la date proposée de leur entrée en vigueur. Les notifications de modification sont envoyées par e-mail aux propriétaires de sites enregistrés et publiées sur la page d'accueil (<http://hotsplots.de>). Le propriétaire du site a le droit d'accepter ou de s'opposer à une telle modification. Le consentement du propriétaire du site est réputé acquis s'il ne s'oppose pas aux conditions générales modifiées dans les 2 mois suivant la réception de la notification de modification. Dans la notification de modification, HOTSPLOTS indique expressément au propriétaire du site que les modifications sont considérées comme acceptées si le propriétaire du site ne s'y oppose pas dans les 2 mois.

12 Durée du contrat / Droit de résiliation

12.1 Le contrat est conclu pour une durée indéterminée.

12.2 La résiliation peut être déclarée de manière ordinaire par les deux parties pour la fin du mois. Dans la mesure où aucun autre contrat n'est en cours, le compte client peut être résilié en ligne dans l'espace client par le propriétaire du site.

12.3 Le droit de résiliation extraordinaire pour motif grave n'est pas affecté.

12.4 Les hotspots peuvent être mis hors service par le propriétaire du site à tout moment. La durée des contrats attribués aux hotspots n'en est pas affectée. Pour la mise hors service de hotspots avec Location-Flat ou FlexiFlat, il est demandé au propriétaire du site de ne l'effectuer qu'à la fin d'un mois civil et de l'annoncer au préalable sur la page de connexion du hotspot.

13 Dispositions finales

13.1 Le droit de la République fédérale d'Allemagne s'applique, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

13.2 Pour les consommateurs qui ne concluent pas le contrat à des fins professionnelles ou commerciales, le choix de la loi applicable susmentionné ne s'applique que dans la mesure où la protection accordée par les dispositions impératives de la loi de l'État dans lequel le consommateur a sa résidence habituelle n'est pas retirée.

13.3 Si le client est un commerçant, une personne morale de droit public ou un fonds spécial de droit public, le for exclusif pour tous les litiges découlant de ce contrat est Berlin. Il en va de même si le client est un entrepreneur et n'a pas de for général en Allemagne ou si son domicile ou sa résidence habituelle n'est pas connu au moment de l'introduction de l'instance. Le droit de HOTSPLOTS de saisir également le tribunal d'un autre for légal reste inchangé.